

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Basse-Terre, le 17 janvier 2025

### **ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE Scrutin du 15 au 31 janvier 2025**

La préfecture rappelle que les élections générales des membres de la chambre d'agriculture se déroulent du 15 au 31 janvier 2025. Ce scrutin constitue une séquence cruciale pour assurer la représentation des intérêts agricoles et le développement des territoires ruraux. La chambre d'agriculture, établissement public administratif, joue un rôle clé dans l'accompagnement du monde agricole et l'animation des dynamiques locales. Dirigée par des membres élus pour un mandat de six ans, elle représente une voix essentielle pour les exploitants agricoles, les salariés de la filière, ou les groupements professionnels.

#### **Les temps forts à venir**

- Campagne électorale : la campagne officielle a démarré le 7 janvier et se terminera le 30 janvier 2025 à zéro heure (soit le mercredi 29 janvier 2025 à minuit).
- Chaque électeur recevra à partir du 14 janvier son matériel de vote ainsi qu'une information sur les modalités de vote possibles.
- Le vote par correspondance devra être réalisé à partir du matériel reçu et les bulletins devront être envoyés avant le 31 janvier à minuit pour être pris en compte.
- Le vote électronique sera ouvert du 15 janvier jusqu'au 31 janvier 2025 19h00 heure de Guadeloupe, offrant une solution rapide et sécurisée.

#### **Les évolutions pour ce scrutin**

- Un recentrage du corps électoral, avec des critères plus stricts pour garantir une représentation des acteurs du monde agricole.
- Une valorisation de la jeunesse, avec un avantage accordé aux listes plus jeunes en cas d'égalité.
- Une transparence renforcée, avec un engagement volontaire à ne pas cumuler les fonctions de président de chambre et de président du conseil départemental ou régional.
- Une meilleure intégration des collectivités territoriales, avec un siège non votant attribué au conseil départemental.

#### **Prochaines étapes et accompagnement**

La préfecture, en lien avec le ministère et Chambre d'agriculture France, veille à la mise en œuvre d'un processus électoral rigoureux et transparent. Un prestataire national assurera la centralisation des résultats pour garantir une annonce rapide et fiable.

Ces élections représentent une opportunité essentielle pour les acteurs agricoles, en particulier exploitants et salariés, de contribuer activement à l'avenir de leur profession. Le ministère encourage tous les électeurs à participer à ce moment démocratique clé.

Le prestataire informatique a créé un didacticiel de vote par internet accessible à l'adresse suivante :

[https://communication.votes.voxaly.com/CDA2025/EVOTE\\_CDA\\_2025\\_Didacticiel\\_V4.mp4](https://communication.votes.voxaly.com/CDA2025/EVOTE_CDA_2025_Didacticiel_V4.mp4)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Pour rappel, les listes des candidats sont les suivantes:**

Collège 1 : Chefs d'exploitations et assimilés

**Liste 1** : QUEL FUTUR POUR NOS AGRICULTURES ? NOUS PORTONS LA SOLUTION ! (cr Gwadeloup - coordination rurale Gwadeloup)

**Liste 2** : UPG/CONFÉDÉRATION PAYSANNE (upg – union des producteurs agricoles de la Guadeloupe)

**Liste 3** : POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE (M.O.D.E.F. 971)

**Liste 4** : FDSEA de Guadeloupe (fédération départementale des syndicats d'exploitants agricole)

**Liste 5** : JEUNES AGRICULTEURS ET FNSEA 971

Collège 2 : Propriétaires et usufruitiers (propriétaires bailleurs)

Néant

Collège 3 A : Salariés de la production agricole

**Liste 1** : C.G.T.G (confédération générale du travail de la Guadeloupe)

**Liste 2** : U.G.T.G (union générale des travailleurs de Guadeloupe)

**Liste 3** : CFTC - AGRI (fédération CFTC de l'agriculture)

Collège 3 B : Salariés des groupements professionnels agricoles

**Liste 1** : U.G.T.G (union générale des travailleurs de Guadeloupe)

**Liste 2** : CFE-CGC (confédération française de l'encadrement - CGC)

Collège 4 : Anciens exploitants et assimilés

**Liste 1** : UPG/CONFÉDÉRATION PAYSANNE (UPG – union des producteurs agricoles de la Guadeloupe)

**Liste 2** : POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE (M.O.D.E.F. 971)

**Liste 3** : QUEL FUTUR POUR NOS AGRICULTURES ? NOUS PORTONS LA SOLUTION ! (cr Gwadeloup - coordination rurale Gwadeloup)

Collège 5A : Coopératives de la production agricole

**Liste 1** : POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE (M.O.D.E.F. 971)

Collège 5B : Autres coopératives et sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA)

**Liste 1** : POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE (M.O.D.E.F. 971)

**Liste 2** : UPG/CONFÉDÉRATION PAYSANNE (UPG – union des producteurs de la Guadeloupe)

Collège 5 C : Caisses de crédit agricole

Néant

Collège 5 D : Caisses d'assurance mutuelles agricoles et caisses de mutualité sociale agricole

Néant

Collège 5 E : Organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles ou jeunes agriculteurs

**Liste 1** : POUR UNE AGRICULTURE SOUVERAINE (M.O.D.E.F. 971)